

Majorité sexuelle à 14 ans : «Ça vient d'où, ça ?»

Le PS souhaite abaisser l'âge de la majorité sexuelle de 16 à 14 ans. Sur le terrain, on en reste un peu «baba».

● Interview : Pascale SERRET

Le programme de prévention de la maltraitance «Yapaka» est très clair sur l'abaissement de la majorité sexuelle de 16 à 14 ans (lire en P.3) : ce n'est pas une bonne idée.

Toute une série de fédérations et de professionnels de la santé et de la magistrature ont d'ailleurs rejoint la position de «Yapaka». Michèle Keyaert en fait partie. Elle est psychologue au centre de planning familial «Aimer à l'ULB».

Michèle Keyaert, l'abaissement de la majorité sexuelle de 16 à 14 ans est dans l'air. Pourquoi pas ?

Parce qu'il n'y a aucune demande du terrain. On en reste tous un peu baba... On ne sait pas d'où ça tombe. Je travaille avec des jeunes, avec des écoles. Je n'ai jamais entendu cette demande formulée.

Ceci n'est donc pas une priorité ?

Alors là, vraiment pas ! Par contre, la généralisation des animations dans les écoles, la contraception... Il y a bien assez de fers au feu. Et l'âge qu'on fixe est tout à fait arbitraire.

Justement, si c'est arbitraire, pourquoi 16 ans et pas 14 ans ?

La différence de maturité entre

«On passe notre temps à dire qu'on n'est jamais obligé à rien. Sans pour autant tomber dans l'interdit.»

12 ans et 16 ans varie énormément d'un jeune à l'autre. Pour certains, 14 ans est un âge qui conviendra très bien ; et je rappelle au passage que la majorité à 16 ans n'empêche pas les rapports sexuels avant 16 ans. Mais d'autres sont encore des enfants à 14 ans. Alors changer les textes, c'est placer soudain certains jeunes dans une majorité qui ne les concerne pas.

Un texte légal, ça compte pour eux ?

Oui. Ça compte. Des jeunes pourraient se sentir un peu écrasés par ça, presque obligés de dire oui, finalement. «Si des adultes pensent que je dois être majeur(e) à 16 ans, c'est que je le suis...» Nous, on travaille justement chaque jour pour que chaque jeune fasse ses expériences seulement quand il se sent prêt à les faire.

On entend dire qu'il faut coller à la réalité d'aujourd'hui.

La réalité d'aujourd'hui, c'est l'hypersexualisation de la société pour des raisons de pognon ! Le porno, c'est du marketing. Les clips vidéo, c'est du marke-

ting. Vendre des strings à des gamines, c'est du marketing. Nous, en tant que professionnels, on essaie de contrer ça. Beaucoup de jeunes se sentent angoissés, insécurisés par ce qu'ils croient être la réalité. Face à tous ces clichés, on passe notre temps à redéfinir la réalité, à dire qu'on n'est jamais obligé à rien. Sans pour autant tomber dans l'interdit.

C'est de l'équilibrisme...

C'est de la dentelle, du cas par cas. On accompagne le jeune dans la décision qui lui paraît juste, alors qu'il résiste déjà à tout un tas de pressions...

L'âge moyen des premiers rapports est stable depuis longtemps...

Oui, il tourne autour de 17 ans depuis des années. Ce qui démontre que ce n'est pas l'être humain qui se sexualise autrement. Le changement, c'est juste du marketing.

Et la proposition du PS de ne plus poursuivre les jeunes pour autant qu'il y ait moins de 3 ans entre les deux mineurs ?

C'est pareil : il n'y a aucune demande du terrain non plus. D'où sortent ces 3 ans ? Si c'est 4 ans, c'est la catastrophe ? Il y a des histoires d'amour entre des jeunes qui ont 4 ou 5 ans d'écart. On devient normatif. Faire de la norme, c'est faire de la morale. Or, il n'est pas question de morale, ici, mais de protection. ■

Que dit la loi aujourd'hui ?

Actuellement, la législation prévoit qu'un jeune peut consentir valablement à un rapport sexuel **à partir de 16 ans**. C'est donc l'âge de la « majorité sexuelle ».

Entre 14 et 16 ans, un rapport sexuel constitue un attentat à la pudeur, qu'il y ait consentement ou pas du (de la) mineur(e), même sans violences ni menaces. Des poursuites sont donc possibles.

Tout rapport sexuel avec un mineur de **moins de 14 ans** constitue un viol, quel que soit l'âge de l'auteur.

VITE DIT

L'Observatoire de la Santé du Hainaut vient de publier les résultats d'une enquête sur les jeunes et la sexualité. Plus de 1 300 jeunes de 10 à 17 ans ont été interrogés à 7 ans d'intervalle (2003 et 2010).

35 % En 2010, 35 % des jeunes de 16 ans déclarent avoir déjà eu des rapports sexuels : 34 % pour les filles, 36 % pour les garçons. La seule vraie différence entre 2003 et 2010, c'est la diminution du nombre de non-réponses dans le groupe des « 16 ans » (15-17 ans) : de 25,6 % à 8,7 % chez les garçons et de 14,6 % à 9,3 % chez les filles.

90 % Le principal motif

invoqué par les jeunes pour avoir une première relation sexuelle, c'est « l'amour » pour 90 % d'entre eux. *« Mais ils sont conscients que ce n'est pas l'unique motif. L'attraction physique, la curiosité, et le sentiment de se sentir obligés sont également évoqués comme motivation d'une première relation sexuelle »,* résume l'Observatoire.

20 % Les jeunes de 16 ans sont 20 % à déclarer qu'ils accepteraient une relation sexuelle sans en avoir réellement envie. Et 10 % des 13 et 16 ans estiment que le fait d'être contraint à un acte sexuel n'est pas un abus.

«Trois ans, pour éviter le lien d'autorité»

● Interview : Martial DUMONT

Karine Lalieux, pourquoi le PS dépose-t-il une proposition concernant la majorité sexuelle à 14 ans alors que le débat va bientôt venir sur la table du gouvernement fédéral ?

D'abord, parce que c'est ça le travail parlementaire. Ensuite, il faut préciser que la majorité sexuelle à 14 ans, c'est déjà la loi. Mais les textes restent flous. Le problème, c'est qu'aujourd'hui, en cas de relation sexuelle consentie entre une fille de 14 ans et son petit copain de 17, les parents peuvent toujours déposer plainte pour attentat à la pudeur. Ça, ça ne va pas. Ce genre de plainte peut avoir des effets dévastateurs sur la vie des jeunes. Il faut donc clarifier la situation.

Votre proposition précise qu'on ne

pourra plus poursuivre les jeunes pour autant qu'il y ait moins de 3 ans d'écart entre les deux mineurs. Pourquoi ?

Parce qu'il faut éviter toute relation d'autorité. On estime généralement qu'entre 14 et 17 ans, on est plus ou moins sur le même niveau de maturité. C'est ce que nous disent les pédopsychiatres que nous avons consultés. Après, le risque d'autorité existe. Prenez les mouvements de jeu-

nesse. Des jeunes de 18 ou 19 ans s'occupent de jeunes de 14 sur lesquels ils ont autorité.

Vous dites aussi que la majorité sexuelle à 14 ans, ce n'est pas un blanc-seing pour les jeunes...

Bien sûr que non ! Le but n'est pas de dire aux jeunes dès 14 ans, allez-y tout est permis ! Nous ne voulons pas dire qu'une relation sexuelle à 14 ans, c'est normal. Tout dépend de la relation, de la matu-

rité. Certains à 12 ans en font 16 et vice versa. Raison pour laquelle nous estimons que cette loi doit aussi être accompagnée d'une éducation sexuelle qui manque aujourd'hui dans beaucoup d'écoles. Il faut expliquer les choses aux jeunes, notamment en matière de prévention. Et on se situe dans le contexte, bien entendu, de sexualité où l'affection est présente.

Le ministre de la Justice, Koen Geens, annonce une vaste réforme générale au niveau de la majorité. Vous craignez que le gouvernement ne renforce la majorité sexuelle à 14 ans pour en même temps faire passer la majorité pénale à 14 ans ?

Je n'en sais rien. Mais pour le PS, la majorité pénale à 14 ans est une ineptie. Mettre un gamin en prison à 14 ou 16 ans, c'est le détruire. Et ce n'est pas bon pour la société. ■

« L'éducation sexuelle doit se renforcer »

Françoise Mainil est juge de la jeunesse à Mons. La problématique de la sexualité entre jeunes, elle connaît.

La dépénalisation des relations consenties entre 14 et 17 ans, elle n'est pas contre. Mais à certaines conditions.

« Il faut vivre avec son temps, c'est clair. Même si je ne perçois pas, ces dernières années, une tendance qui abaisserait la moyenne d'âge du premier rapport sexuel. Une relation entre deux ados n'est souvent pas problématique. Le fait de ne plus considérer qu'il y a attentat à la pudeur entre 14 et 16 ans, je pense que ce n'est pas mal. Mais, cela implique plus de responsabilités de la part des parents et de l'école. Il faut renforcer l'éducation sexuelle pour ne pas tomber dans le n'importe quoi. »

Car le risque de banalisation du sexe existe.

« Durant les dernières années, c'est plus ça qui m'a choquée. Aujourd'hui, certaines jeunes filles trouvent tout à fait normal de se faire passer dessus par trois gars dans la même

soirée. Dépénaliser les relations entre ados ne doit pas signifier que c'est la porte ouverte à tout. »

Autre bémol par rapport à la proposition d'abaissement de la majorité sexuelle à 14 ans : la peur du gendarme qui, dans certaines situations familiales difficiles, peut aider.

« La loi qui concerne l'attentat à la pudeur entre 13 et 17 ans peut jouer un rôle intéressant dans certains contextes familiaux. Parfois, les parents ne sont pas d'accord que leur fille ait une relation avec un garçon. Alors, la fille risque de se rebeller : ça crée des situations difficiles. La loi peut alors être là comme une menace, une possibilité de recadrer l'ado. Si on lui dit : attention, si tu continues, ton copain risque d'avoir des ennuis, ça peut la ramener à la raison. Cette loi est une sorte de garde-fou. Donc, je le répète, si on la supprime, il faut donner aux parents d'autres solutions de cadrage de leurs ados. Et là, l'éducation sexuelle, notamment à l'école est fondamentale ». ■ M. Dum.